

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN2

présenté par
M. Bays, rapporteur

ARTICLE 40

Après les mots : « par cet article », supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions précédemment adoptées à l'article 9.